

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE PLEUDIHEN – ST-HÉLEN – LA VICOMTÉ OUVERTURE TOUS LES MERCREDIS SCOLAIRES

OUVERTURE TOUS LES MERCREDIS SCOLAIRES DU 4/9/2024 AU 2/7/2025



AUTORISATION PARENTALE

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e),
autorise (nom et prénom de l'enfant) :
à quitter l'accueil de loisirs avec
Ou
à quitter l'accueil de loisirs seul : □ oui □ non
Heure de départ de l'accueil de loisirs :
Heure de retour à l'accueil de loisirs (si retour) :
<u>Document valable pour une sortie annuelle</u> :
Du mercredi Au mercredi
<u>Document valable pour une sortie ponctuelle</u> :
Mercredi
Je décharge la commune de Pleudihen-sur-Rance, le directeur et l'équipe
d'animation de toutes les responsabilités de mon enfant durant la tranche horaire mentionnée ci-dessus.
Fait 3
Fait àlele.

Signature du représentant légal.